

Guide pratique : Arrêt maladie et impact sur le chômage

Comprendre l'impact sur vos droits

- L'arrêt maladie ne compte pas comme une période de travail effectif pour le calcul de la durée d'indemnisation chômage.
- Les périodes d'arrêt maladie indemnisées par la CPAM sont neutralisées : elles ne réduisent pas vos droits, mais ne permettent pas d'en acquérir de nouveaux.
- Le montant de votre ARE (Aide au Retour à l'Emploi) est calculé sur la base des salaires perçus avant l'arrêt, et non sur les indemnités journalières.

Checklist : Démarches auprès de la CPAM

- Consulter votre médecin pour obtenir l'avis d'arrêt de travail.
- Transmettre le volet 1 et 2 à votre CPAM sous 48 heures.
- Transmettre le volet 3 à votre employeur dans les mêmes délais.
- Vérifier sur votre compte Ameli que le paiement des indemnités journalières est bien déclenché.

Checklist : Démarches auprès de France Travail

- Déclarer votre arrêt maladie à France Travail dès le début de la période.
- Actualiser votre situation mensuelle en précisant les jours d'arrêt maladie.
- Conserver vos justificatifs d'arrêt pour le calcul futur de vos droits.
- Signaler la fin de votre arrêt maladie à France Travail pour réactiver votre recherche d'emploi.

Conseils pour optimiser votre dossier

- Gardez une copie numérique de tous vos avis d'arrêt de travail.
- Assurez-vous que vos bulletins de salaire mentionnent correctement les périodes d'arrêt.
- En cas de doute sur le calcul de vos droits, contactez un conseiller France Travail via votre espace personnel.